

@

Camille IMBAULT-HUART

**LE JOURNAL
ET LE
JOURNALISME
EN CHINE**

Le journal et le journalisme en Chine

à partir de :

LE JOURNAL ET LE JOURNALISME EN CHINE

par **Camille IMBAULT-HUART (1857-1897)**

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris, volume XV,
1892-1893, pages 37-65.

Édition en format texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
juillet 2011

TABLE DES MATIÈRES ¹

Historique. *La Gazette de Péking.*

[La lecture de la Gazette](#)

[Les Chinois n'allèrent pas plus loin...](#)

[Les premiers journaux...](#)

[Le rôle du journal chinois dans le progrès](#)

[L'attitude des journaux chinois vis-à-vis de la France.](#)

¹ [c.a. : Il n'y a pas de table dans l'article. La table ci-dessus n'a été préparée que pour la commodité de la lecture sur support informatique. Elle reprend quelques mots du début des divisions de l'article.]

Le journal et le journalisme en Chine

¹ p.037 On a dit ² qu'il faut compter les journaux d'un peuple pour avoir son rang dans l'échelle de la civilisation. En ce qui regarde la Chine, toutefois, cet aphorisme est contestable : en effet, si, par la pensée, nous nous reportons à onze ou douze siècles en arrière, nous voyons qu'à cette époque reculée, ce vaste empire était déjà parvenu à un état de civilisation avancée alors que l'Europe était encore plongée dans la barbarie, et que, néanmoins, il n'y existait pas de journaux proprement dits.

Depuis des années, les Chinois avaient alors en leur possession l'imprimerie, ou plutôt la xylographie, impression sur planches de bois : ils l'avaient découverte bien avant même qu'on l'eût soupçonnée en Europe ³. D'autre part, ils avaient le droit de parler, d'écrire et d'imprimer librement, c'est-à-dire de faire connaître et de publier leur pensée. Pour eux, selon l'expression de Mirabeau, la liberté de la presse en général a toujours été de droit naturel. Mais, s'ils employèrent ce merveilleux instrument pour reproduire les anciennes œuvres littéraires, restées jusque-là en manuscrit, s'ils s'en servirent pour répandre les nouvelles productions de leurs lettrés, ils ne songèrent pas un instant qu'avec son aide, ils pouvaient créer des organes pour diffuser les idées, étendre le cercle de leurs connaissances, communiquer les opinions, faire naître des discussions et des controverses, indiquer les abus et les moyens d'y remédier.

Et cependant, il faut le dire, l'imprimerie n'avait pas été accueillie en Chine comme une ennemie. Dans ce pays, point d'université orgueilleuse, jalouse de ses prérogatives, qui

¹ Communication adressée à la 1ère section (décembre 1892).

² M. Éd. Laboulaye.

³ Les Chinois ont commencé en l'an 581 de notre ère à imprimer à l'aide de planches xylographiques ; ils ont fait usage en 904 de planches de pierres gravées en creux et en 1040 ils ont imaginé les types mobiles.

Le journal et le journalisme en Chine

surveillât l'imprimerie et ses industries, celles des graveurs, des libraires, etc., qui fût juge unique et sans appel de ^{p.038} l'orthodoxie des livres, et dont le visa et l'autorisation préalables fussent indispensables à l'éclosion d'une œuvre littéraire. Là, la peine de mort n'était pas édictée contre quiconque aurait publié un volume sans *l'imprimatur* d'une Sorbonne tyrannique, et, les querelles de religion étant inconnues chez un peuple aussi positif et aussi tolérant que le peuple chinois, le gouvernement n'y aurait jamais fait pendre haut et court un libraire qui aurait imprimé et vendu des livres de prières à l'usage de gens appartenant à une autre religion que celle de l'État, ainsi qu'on l'a vu en France, il n'y a pas longtemps, sous le règne de François Ier.

Si les Chinois, nos précurseurs en tant d'inventions utiles, n'ont pas su se servir de l'imprimerie pour créer le journal tel que nous le comprenons aujourd'hui, ils ont pensé, longtemps avant nous, qu'il était nécessaire d'avoir un recueil spécial contenant les actes du gouvernement, les décrets impériaux, les rapports des hautes autorités provinciales, afin de les faire connaître au public et de fournir des documents à l'histoire. Et leur gouvernement imagina, de bonne heure, le journal officiel : en Chine, la presse officielle, dans un certain sens, précéda la presse indépendante.

C'est le contraire qui a eu lieu en Europe. Ainsi, en France pour ne citer qu'un exemple, le *Moniteur universel*, qui date seulement de 1789, n'était au début qu'une gazette en tout semblable aux autres feuilles périodiques du temps, lancée par Joseph Panckoucke, libraire avisé, prudent, mais officieux, c'est-à-dire ami complaisant du pouvoir existant quel qu'il fût. Il ne devint journal officiel que le 1er nivôse an VIII, sous la tutelle et la surveillance du ministère Maret. Ce fut Bonaparte qui, au

Le journal et le journalisme en Chine

lendemain de Brumaire, lui donna l'investiture officielle et en fit l'organe du gouvernement.

On voit ici une preuve de l'antagonisme moral, social et politique qui a toujours existé et qui existe encore entre l'Europe et ce pays si singulier et si intéressant par sa singularité même, que nous appelons la Chine.

D'ailleurs, — que l'on me permette de faire ici une courte digression — la Chine est pour nous le pays du contraste : dans tout ordre d'idées, elle est à nos antipodes.

Ainsi le nom propre ou patronymique précède le petit nom : celui-ci n'est donc pas un prénom, mais un postnom, si l'on peut dire ce mot.

Le blanc est la couleur du deuil.

Toutes les boissons chinoises, thé, vin de riz ou de sorgho distillé, liqueurs, etc., sont servies chaudes ; le Chinois boit toujours chaud, ce qui le désaltère et le rafraîchit mieux que s'il préparait une boisson glacée.

Le livre commence là où finissent les nôtres : le chinois, ^{p.039} en effet, s'écrit de droite à gauche et de haut en bas, en colonnes verticales, et non de gauche à droite en lignes horizontales. Le titre de l'ouvrage, au lieu de paraître au haut de la page, est imprimé en bas, à cheval sur le double feuillet qui forme une page chinoise (la transparence du papier ne permettant d'imprimer que sur un côté du feuillet) ; la pagination ne s'indique pas en tête de page, mais en bas, sous le titre courant. Les notes ne sont pas au pied des pages ; elles se trouvent au contraire au sommet.

En classe, lorsqu'un écolier récite sa leçon, il ne fait pas face au professeur, il lui tourne le dos : aussi le verbe *réciter*, *pèi*,

Le journal et le journalisme en Chine

signifie-t-il, originairement, *tourner le dos à quelqu'un*.

La mère n'embrasse pas son enfant — le baiser de la mère, chanté par nos poètes, est chose inconnue, — elle porte l'enfant à son nez comme si elle voulait respirer le parfum délicat d'une fleur à peine éclos.

Le type de la beauté féminine diffère également du nôtre : pour les Chinois, une belle femme, disent leurs poètes, doit avoir un visage rond, ayant la forme d'une graine de pastèque, et un nez bien écrasé, tandis que nous préférons une figure ovale et un nez aquilin.

A propos du nez écrasé, qui est considéré bien à tort comme la caractéristique du type de la race jaune, il est à remarquer que la disparition presque totale de l'arcade nasale n'est pas *naturelle*, mais *artificielle*. Les enfants chinois naissent comme les nôtres, avec un nez ordinaire. Mais puisqu'il faut, d'après les Chinois, posséder un nez écrasé pour être beau, les femmes à qui le nouveau-né est remis s'empressent, dès sa naissance, lorsque les cartilages et les os sont encore tendres et en voie de formation, de donner à son nez, avec les deux pouces, la forme désirée. Cette opération est continuée pendant plusieurs mois. Les nourrices chinoises, au service des étrangers, quand elles ne sont pas surveillées de près, font la même chose aux petits enfants qui leur sont confiés : aussi y a-t-il beaucoup d'enfants nés en Chine de parents européens ou américains qui ont le nez légèrement aplati.

En Chine, ôter son chapeau devant quelqu'un est une marque d'impolitesse : si vous venez faire visite à un Chinois et que celui-ci n'ait pas son chapeau, son premier soin est de le mettre en toute hâte pour venir vous recevoir.

Les chaufferettes ne sont pas employées pour tenir chauds les

Le journal et le journalisme en Chine

pieds, mais pour se réchauffer les mains.

On n'y joue pas au volant avec la main, mais avec le pied qui sert de raquette.

Nous aimons avoir des ongles courts : les Chinois les préfèrent longs. Il y a des lettrés qui ont des ongles de dix ^{p.040} centimètres de longueur : ils les laissent ainsi pousser par coquetterie, pour montrer qu'ils ne se livrent à aucun travail manuel. Pour empêcher qu'ils ne se cassent, on les protège au moyen d'étuis en argent finement ciselés.

Nous portons des bagues au 3e, au 4e ou au 5e doigt : les Chinois ne mettent de bagues qu'au pouce de la main droite. C'est une affaire de mode.

Le dîner chinois commence par les fruits confits et les graines de pastèque et termine par le poisson et le potage, à l'inverse de ce qui a lieu chez nous.

L'aiguille aimantée de la boussole, — instrument que les Chinois ont inventé, — indique le Sud et non le Nord. Je ne cite encore qu'un petit nombre de choses usuelles et le parallèle pourrait être poussé plus loin ; mais je crois en avoir assez dit pour montrer l'étrange opposition, — qui est pour nous une bizarrerie, — entre la manière d'être, les idées, les usages des Chinois et les nôtres.

Il n'est donc pas surprenant que les Chinois aient créé un organe officiel avant d'avoir eu des journaux indépendants. Le contraire eût été une surprise, puisque, comme on vient de le voir, il faut s'attendre à rencontrer en Chine l'opposé constant de ce qui existe en Europe.

L'organe du gouvernement chinois est connu des étrangers sous le nom de *Gazette de Péking*. Son titre chinois est *Tjing-*

Le journal et le journalisme en Chine

paô, Nouvelles de la capitale. Les Chinois l'appellent encore *Tching-tch'aô*, copies de la capitale.

La date exacte de sa création remonte si loin dans les âges qu'elle est inconnue, même des Chinois. Mais des ouvrages chinois font mention de son existence dans les années 713 à 741 de notre ère, sous le règne d'un des empereurs de la dynastie des T'ang. Nécessairement, depuis cette époque lointaine, il a dû subir des transformations et des améliorations, soit quant à son format, soit quant à la manière de l'imprimer : ainsi il était primitivement imprimé à l'aide de planches de bois gravées, tandis qu'aujourd'hui l'édition vraiment officielle est imprimée au moyen de caractères mobiles sur bois, encore un procédé que les Chinois ont trouvé avant nous.

Il y a en effet trois éditions de la *Gazette de Péking* : la première, celle qui est seule officielle et dont le Recueil des statuts de la dynastie régnante reconnaît le caractère gouvernemental, est imprimée par les soins d'une imprimerie semi-gouvernementale à l'aide de types mobiles en bois de saule ou de peuplier, bois facile à travailler, mais peu durable.

Ces caractères sont assez grossièrement gravés, ils manquent d'élégance et, à l'impression, s'empâtent souvent. Ils ^{p.041} sont rangés dans des casiers, à peu près comme le sont nos caractères d'imprimerie.

La seconde édition est imprimée à l'aide de plaques de cire sur lesquelles on grave les caractères qui, tracés à la hâte, sont par suite mal reproduits et peu lisibles. La troisième est manuscrite et l'écriture en est tant soit peu cursive, ce qui fait que, pour la lire avec facilité, il faut avoir étudié les caractères démotiques.

Je m'occuperai principalement de l'édition officielle. Un numéro de cette édition consiste en 10 ou 12 feuilles doubles (le peu

d'épaisseur ne permettant d'imprimer que sur un côté de la feuille) de papier jaunâtre, ce qui fait normalement 24 de nos pages. Chaque page a 18 centimètres de haut sur 10 de large : elle est divisée en 7 colonnes indiquées par des lignes à l'encre violette. Chaque colonne comprend 14 caractères dans le texte ordinaire, mais au-dessus du texte il y a un espace blanc de quatre caractères réservés aux mots qui doivent être mis en vedette, par respect, soit parce qu'ils désignent l'empereur ou les impératrices, soit qu'ils s'appliquent à ce qui appartient aux souverains, à ses décrets, etc.

Ces doubles feuilles sont brochées à la manière chinoise, c'est-à-dire au moyen de deux morceaux de papier assez long, roulé en ficelle, dont les deux extrémités sont réunies ensemble sur le dos de la couverture que constituent deux feuilles de papier jaune, — le jaune, on ne l'ignore pas, étant la couleur, impériale.

La première de ces feuilles jaunes, — en comptant à la chinoise, car les Chinois écrivant de droite à gauche, leurs livres commencent là où finissent les nôtres, — porte à gauche, en haut, imprimés à l'encre rouge, les deux caractères *Tçing-paô*, *Gazette de Péking*. C'est le titre de ce recueil.

La première ou les deux premières pages, selon les cas, renferment le résumé d'un registre tenu au palais et sur lequel sont notés avec soin les audiences impériales, les présentations, les mouvements de l'empereur et des impératrices, tels que les voyages aux tombeaux dynastiques, aux temples de la capitale consacrés au ciel, à la terre, au soleil. Quand le jeune souverain se rend à l'ancien palais d'été, détruit par les Anglais en 1860, lors de l'expédition franco-anglaise, et dont il ne reste que des ruines, pour se promener sur le grand lac dans un petit bateau à vapeur ou dans un train minuscule, cadeaux du vice-roi du Tche-

li, ce déplacement est gravement enregistré par la Gazette. Le résumé qui nous occupe est fourni, chaque jour, tout fait, aux imprimeurs de ce recueil et injonction est faite à ceux-ci de l'imprimer exactement, sans rien ajouter ni retrancher, sans même changer un seul caractère. Tout ce qui a trait à l'empereur est sacré et les mains profanes d'un prote vulgaire n'ont pas le droit de modifier un document de cette importance rédigé dans l'enceinte du palais. Une « coquille » pourrait être chèrement payée par une ou plusieurs têtes.

La première colonne de la première page donne la date du numéro de la gazette : *tel jour, telle lune de telle année du règne de l'empereur régnant*. La deuxième présente les mots *mou-lou*, table des matières ; les colonnes suivantes renferment la liste des documents contenus dans le numéro.

Viennent ensuite, à la troisième page, les noms des divers départements de l'État et des bannières tartares de la garnison de Péking, dont les membres sont de service au palais, le jour où paraît le numéro dont il s'agit.

Les pages qui suivent contiennent les décrets impériaux, qu'ils émanent de l'Empereur ou, s'il y a régence, de l'impératrice douairière. Les uns sont rendus *motu proprio* par le souverain ; les autres sont la conséquence de rapports de hautes autorités provinciales ou de censeurs, qu'ils approuvent, modifient ou désapprouvent.

Le reste de la gazette est rempli par la copie *in extenso* des rapports adressés à l'Empereur par les ministères de la capitale ou par les vice-rois ou gouverneurs de province. On y lit également ceux de la préfecture de police de Péking sur les événements ou incidents survenus dans la capitale, sur les procès correctionnels jugés par ce département, qui, non seulement

Le journal et le journalisme en Chine

s'occupe de veiller au bon ordre, de rechercher les voleurs et les assassins, mais encore constitue un tribunal de simple police.

Voici comment sont transmis aux imprimeurs les documents qui doivent paraître dans la gazette. Le grand Conseil d'État, chargé de centraliser tous les actes du gouvernement, décide de la publication des documents. Son choix arrêté, des copies des décrets et des rapports sont remises à un mandarin du Conseil Privé qui, à cet effet, est de service chaque jour au palais. Ce fonctionnaire apporte les copies au Conseil Privé ; celui-ci a pour mission, à titre de Grande Chancellerie, d'envoyer à destination les décrets, rapports, ordonnances, etc. Des mandarins appartenant aux ministères et autres départements de Péking, sont toujours en permanence au Conseil Privé, pour prendre copie des documents reçus du Grand Conseil, d'où il résulte que ceux-ci sont souvent connus avant l'arrivée de la communication officielle. Les agents de la gazette, mêlés à ces fonctionnaires sont toujours les premiers à se procurer les copies dont ils ont besoin pour leur publication.

Ces agents sont employés par la Direction générale des ^{p.043} postes, qui se compose de seize membres principaux ayant d'ordinaire des grades universitaires élevés et choisis parmi les meilleurs lettrés de l'empire. C'est cette direction qui est chargée de recevoir du Conseil Privé les dépêches officielles, transmission des copies authentiques des décrets impériaux, et de les faire parvenir aux Hautes autorités provinciales qu'elles concernent ; c'est elle également qui surveille l'impression de la gazette, et qui envoie dans les provinces un certain nombre d'exemplaires de ce recueil.

A son arrivée dans la province, l'exemplaire officiel est immédiatement reproduit par un établissement spécial dont

Le journal et le journalisme en Chine

l'existence est plus ou moins reconnue par les mandarins provinciaux. Les nouveaux exemplaires sont répandus sans délai dans la province ou mis en vente chez les principaux libraires.

A Péking, on s'abonne à la gazette officielle ; l'abonnement coûte aux Chinois environ 1 fr. 25 par mois, les étrangers payent naturellement plus cher. En Chine, comme chez nous, on ne cesse d'exploiter les étrangers. Ces abonnements n'ont pas été prévus par le Recueil des statuts de la dynastie régnante ; ils n'en existent pas moins au vu et au su de tous et constituent le plus clair des émoluments des fonctionnaires de la direction précitée. La gazette, qui paraît tous les matins, est distribuée aux abonnés par des porteurs chargés d'un ballot d'exemplaires, qui, avec toute la célérité possible, mais sans crier l'incident du jour, parcourent en courant les rues de la capitale, et jettent les numéros dans les loges des yamen ou palais officiels, ou dans les boutiques.

Des règlements sévères sont imposés à la direction des postes, pour ce qui regarde la publication de la gazette par le gouvernement central, qui lui en laisse toute la responsabilité. Il serait fastidieux de donner ici toutes les prescriptions réglementaires ayant trait à la gazette. Je me contenterai d'en citer quelques-unes :

« Les décrets impériaux dont les copies ont été remises à la direction des postes doivent être immédiatement publiés *in extenso* sous les peines les plus sévères ; les rapports et mémoires du trône, les listes de nominations, d'audience, etc., doivent être imprimés sans omission ni modifications de quelque nature que ce soit, sans coupures, c'est-à-dire qu'un rapport, quelle qu'en soit l'étendue, doit toujours être contenu dans un

Le journal et le journalisme en Chine

numéro ; le numéro ne doit pas avoir moins de dix feuilles doubles ou 20 de nos pages ; si les rapports sont longs, il importe d'augmenter le nombre des feuilles pour que le document ne soit point morcelé.

Il va de soi que les documents strictement confidentiels ne sont pas remis à la direction des postes. On est en droit ^{p.044} d'être surpris de trouver dans la gazette des décrets impériaux ou des rapports provinciaux qui révèlent des actes de négligence, de corruption ou de concussion de la part des fonctionnaires chinois ; dans d'autres contrées, des pièces de cette nature ne seraient pas rendues publiques par la voie de la presse officielle, la dignité du pays et la bonne renommée de l'administration étant également intéressées à ce qu'ils restent enfouis dans quelque carton ministériel. Il est à remarquer aussi que, parfois, un décret rendu à la suite d'un rapport au trône, paraît plusieurs jours avant le rapport dont il est la résultante ; c'est là une question de rite : la prose tombée du pinceau impérial, et ayant par suite un caractère sacré, ne doit pas attendre, et, on vient de le voir, il est enjoint à la direction de la porter sans retard à la connaissance du public.

Outre l'édition officielle dont je viens de parler, il y a deux autres éditions publiées avec l'autorisation tacite du gouvernement ; l'une, imprimée à l'aide de plaques de cire, souvent peu lisible, par suite de la hâte avec laquelle on grave les caractères, s'appelle *Tchang peun*, longue édition, parce qu'elle est plus longue que l'édition officielle ; son format est en effet de 23 centimètres de haut sur 9 de large. La couverture est également jaune et porte le même titre que celle de l'édition officielle, mais le papier du corps même du recueil est d'une qualité très inférieure ; les colonnes ayant 22 caractères au lieu

Le journal et le journalisme en Chine

de 14, il s'ensuit qu'il y a moins de feuilles doubles que dans la précédente. Imprimé avec célérité, elle paraît un peu avant l'édition officielle, dont elle est d'ailleurs la reproduction exacte. Elle est publiée par les soins d'une entreprise privée, qui s'entend avec la direction des postes, sans doute moyennant finances, pour avoir communication immédiate des documents remis à cette dernière ¹.

C'est de la même manière que se fournissent ceux qui publient la troisième édition de la gazette. Celle-ci est manuscrite : on l'appelle *sié-peun* ou édition écrite à la main. Elle n'a pas de couverture : une simple feuille blanche commence et finit la brochure. Son format est de 15 centimètres de long sur 9 de large.

Écrite à la hâte, elle paraît plusieurs jours avant l'édition officielle dont l'apparition est naturellement plus lente puisqu'il faut composer, corriger les épreuves et tirer : aussi coûte-t-elle plus cher que les précédentes. Les étrangers y sont abonnés à raison de 30 francs par mois ; mais c'est là un prix d'étranger, et les Chinois, qui savent compter et ^{p.045} rogner les sapèques, ne la payent certainement pas aussi cher.

@

¹ L'abonnement coûte un franc environ par mois.



La lecture de la *Gazette de Péking* est fort instructive ; c'est un véritable panorama non seulement de la vie officielle, mais aussi de la vie sociale des Chinois. On y peut apprendre mille détails inconnus sur les faits et gestes de l'empereur, sur les cérémonies impériales, sur le système administratif ou législatif, sur les mœurs et coutumes, superstitions, idées populaires, etc. Ces documents sont en outre de véritables modèles de style officiel.

Il serait trop long d'énumérer les matières passées en revue par la gazette : je citerai toutefois les décrets impériaux relatifs aux cérémonies à accomplir lors des funérailles d'un empereur ou d'une impératrice, ou des anniversaires de naissance des souverains et souveraines ; aux costumes destinés à être portés à l'occasion de telle ou telle fête, — tout est réglementé en Chine avec le soin le plus méticuleux et l'on ne peut porter telle ou telle botte, tel ou tel pantalon que si l'on y est autorisé par les règlements, selon la classe de la société à laquelle on appartient ; — aux cérémonies impériales qui doivent avoir lieu aux temples des dieux de l'agriculture, aux temples de Confucius, du Ciel, de la Terre, des ancêtres, etc. ; aux voyages impériaux, aux chasses impériales, aux revues de troupes, aux audiences accordées aux représentants des puissances étrangères... quand elles ont lieu, etc.

Je glanerai en passant quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Depuis un temps immémorial, on doit, dans tout l'empire, à certaines dates fixées par un décret, changer de chapeaux ; c'est ainsi qu'on prend le chapeau de paille conique, le chapeau d'été, au printemps, et on ne le quitte que par la volonté impériale qui décide qu'il est temps de porter le chapeau d'hiver.

Le journal et le journalisme en Chine

A cet effet, deux fois par an, au printemps et au commencement de l'hiver, le département des cérémonies prie Sa Majesté de vouloir bien penser à la question des chapeaux et de fixer le jour important où l'on doit en changer. L'empereur, sans se soucier de la température, sans considérer si la saison est précoce ou tardive, fixe alors une date par un décret spécial qui est aussitôt promulgué par le télégraphe dans tout l'empire.

Quand il est besoin de faire des réparations aux mausolées impériaux, un décret impérial enjoint à l'observatoire de Péking de choisir un jour propice, un jour *fās*, dans tel ^{p.046} mois, pour qu'on commence les travaux sous d'heureux auspices.

Chaque année, en hiver, quand la neige, désirée par les cultivateurs pour assainir le sol, ne se décide pas à tomber, l'empereur annonce qu'à telle date il se rendra en personne au temple du Ciel pour dire les prières usuelles et implorer le ciel afin que la neige tombe. En même temps, il charge des princes du sang de faire des cérémonies identiques dans d'autres temples. Le ciel, disent les Chinois, ne manque jamais d'accueillir favorablement la requête du souverain, qui est considéré comme son fils. Cependant, quelquefois, la neige n'est pas en quantité suffisante : l'Empereur retourne alors au temple du Ciel et récite des prières jusqu'à ce que les cultivateurs soient satisfaits.

Les décrets de canonisation ne sont pas moins curieux. Les habitants d'une localité qui a donné le jour à un grand homme, mandarin civil ou militaire, littérateur, etc., adressent une pétition collective au vice-roi ou gouverneur de la province à l'effet d'obtenir que leur illustre concitoyen passe à l'état de génie ou dieu tutélaire de l'endroit et qu'on lui élève un *miao* ou temple, ce desideratum de tout Chinois patriote. Avoir un temple élevé en son honneur est, pour un Chinois, ce qu'est une place au

Le journal et le journalisme en Chine

Panthéon pour nous. De plus, pour une ville, un village, un hameau, c'est une gloire que d'avoir un ancien habitant canonisé ; c'est un honneur qui rejaillit sur tous, que d'avoir produit un grand homme. La pétition, apostillée par les hautes autorités provinciales, qui renchérissent encore sur les mérites du candidat à l'immortalité, est transmise à l'empereur. Si ce dernier est suffisamment éclairé par les renseignements qui lui sont soumis, il rend un décret approuvant la requête dont il s'agit, sinon, il charge un ministère de faire une enquête sérieuse et de lui en faire connaître le résultat.

Voici un fait de ce genre : on sait que le fleuve Jaune a toujours été et est encore une terrible calamité pour la Chine centrale. Ce majestueux cours d'eau est souvent en furie : il rompt ses digues et inonde les plaines voisines. Quelquefois même, il change subitement de direction et, se précipitant sur les campagnes, emporte dans un tourbillon, hommes, maisons, moissons. Pour le calmer, on a coutume de placer les digues qui ont été construites pour le contenir, sous l'égide, la protection de génies ou dieux. D'ordinaire, ces génies sont d'anciens fonctionnaires des provinces traversées par le fleuve Jaune qui ont prévenu des inondations ou arrêté les flots impétueux, et que la reconnaissance publique a jugé mériter la canonisation. Il y a quelques années, un de ces génies, ancien gouverneur de la province du ^{p.047} Chan-toung, ayant montré une protection efficace lors d'une forte crue des eaux du fleuve Jaune, le gouverneur de la province s'empessa de prier l'empereur de lui conférer, à titre de gratitude, un nouveau titre honorifique. Ce fils du ciel répondit par décret que sa religion n'était pas tout à fait éclairée sur les titres du génie, et qu'il convenait d'attendre qu'il s'en fût montré plus digne. Peu après, le gouverneur adressait au trône le rapport suivant :

Le journal et le journalisme en Chine

« Le gouverneur du Chan-toung fait connaître que, dans le courant du sixième mois de la présente année, comme des mandarins sous ses ordres examinaient l'état des digues du fleuve Jaune, les eaux s'enflèrent tout à coup, et secouèrent les digues. Le danger était grand, on craignait qu'elles en fussent rompues. Tout le monde s'empessa de se mettre au travail pour les consolider, mais ce ne fut que lorsque l'effigie ou la statue du génie protecteur fut apportée sur la rive, que l'eau se calma comme par enchantement et que tout danger disparut. Dans une autre circonstance critique, durant le neuvième mois, les digues allaient céder sous la force impétueuse des eaux : tous, mandarins civils et militaires, soldats et citoyens, étaient à genoux sur le bord du fleuve, suppliant le ciel de les secourir ; leurs prières étaient sans succès. On se décida à apporter la statue du génie sur la rive : aussitôt, les eaux se calmèrent et reprirent leur cours ordinaire. Deux autres fois encore, comme, vu l'insuffisance de l'eau, les jonques portant le tribut de riz annuel à Péking ne pouvaient entrer dans le grand canal impérial qui met en communication les provinces du Sud et celles du Nord, le gouverneur, en grande tenue, se prosterna devant l'effigie du génie et lui adressa une fervente prière. Immédiatement elle fut exaucée : les eaux montèrent sans tarder et les jonques purent pénétrer dans le grand canal. Ces marques répétées de la protection du génie semblent suffisantes pour que l'empereur accorde le titre honorifique sollicité.

Enfin convaincu par tant de preuves accumulées, le souverain se décida à accueillir favorablement la requête du gouverneur.

Le journal et le journalisme en Chine

La Gazette nous apprend une singularité du système administratif chinois : il arrive souvent que, pour mauvaise conduite, pour nonchalance dans l'accomplissement de ses devoirs, pour erreur de jugement, un mandarin peut être dégradé sans quitter son poste. Il conserve sa place et si, dans la suite, il rachète ses fautes passées par son zèle ou par sa bonne conduite, on lui rend son grade par un décret ultérieur. C'est une porte qu'on lui laisse ouverte pour s'amender.

Elle nous montre qu'en Chine, pas plus qu'ailleurs, on ne ^{p.048} lave pas toujours son linge sale en famille : on en trouvera la preuve dans le document suivant ;

« Décret rendu en réponse à un rapport du Tribunal des Censeurs dénonçant la conduite du prince Siang-ling, membre de la famille impériale. Ce prince, ayant été rencontré par un censeur dans une fumerie d'opium, ce dernier l'interpella et lui demanda ce qu'il faisait dans ce mauvais lieu. Au lieu de fournir des explications plus ou moins plausibles, le prince s'emporta et répondit par un torrent d'injures. L'enquête a révélé que non seulement il était propriétaire de la fumerie d'opium, mais que, de plus, il avait formé avec d'autres mauvais sujets une association de voleurs qui se réunissait dans sa boutique. C'est là aussi qu'était emmagasiné le produit des vols. Nous ordonnons que le prince Siang-ling soit remis au Tribunal des châtiments pour être sévèrement puni selon les lois.

On sait que les censeurs forment une sorte de tribunal chargé de surveiller la conduite des mandarins grands et petits et d'adresser directement des rapports à l'empereur sur les abus qui ont été découverts. Nous voyons dans l'histoire chinoise, que les

Le journal et le journalisme en Chine

censeurs n'ont pas craint souvent de critiquer ouvertement la conduite même des souverains : il en est qui ont payé de leur vie leur franchise et leur amour de la vertu.

Les rapports de ces censeurs et des hautes autorités provinciales ne sont pas moins instructifs au point de vue de l'administration, de l'application des lois, des mœurs et usages. Ils rendent compte des assassinats, parricides, adultères, pillages, brigandages, révoltes, abus, exécutions de criminels, incendies, inondations, examens civils et militaires, souscriptions de bienfaisance, constructions de forts, suicides, question de douane ou d'impôts, relations politiques et commerciales avec les étrangers, rapports avec les pays tributaires, voyages de leurs ambassadeurs, listes des objets apportés en tribut, traits d'héroïsme ou de vertu, mouvement des fonctionnaires, demandes de récompense pour ceux qui se sont signalés, soit pendant leur administration, soit au cours de campagnes et d'expéditions militaires, etc.

A titre d'exemple, je citerai quelques traits de mœurs ou de superstition, quelques actes de vertu ou bonnes actions, et quelques détails d'administration extraits de plusieurs numéros de la Gazette et fournis par des rapports des autorités provinciales.

La lecture de ces documents nous enseigne qu'il n'y a pas de limite d'âge pour les examens : en effet, même à un âge avancé on n'hésite pas à se présenter encore devant les examinateurs, peut-être après avoir échoué toute sa vie. Une ^{p.049} année, le gouverneur de Canton informe l'empereur que six candidats de plus de 90 ans et 13 de plus de 80 se sont présentés à l'examen de licencié : un autre gouverneur cite un candidat de 98 ans, un de 97, un de 91 et 13 de 80 à 90 ans. Eu égard au grand âge de

Le journal et le journalisme en Chine

ces lettrés l'empereur s'empressa de leur accorder des grades universitaires honoraires.

Ailleurs, nous lisons un trait de superstition. D'après une croyance répandue parmi le peuple, et même dans les classes plus élevées de la société, on peut sauver quelqu'un d'une grave maladie en se coupant un morceau de chair au bras et en le faisant bouillir avec les drogues destinées au malade. Quelquefois le patient guérit, mais il arrive aussi souvent qu'il en meurt. Témoin le fait suivant :

« Le gouverneur de la province du Chan-toung porte à la connaissance de l'empereur le dévouement de la femme d'un magistrat. Ce fonctionnaire étant tombé malade au cours d'une expédition dirigée contre des brigands, sa femme, à cette nouvelle, se rendit aussitôt à son chevet. Voyant la maladie empirer, elle se coupa au bras un morceau de chair et le fit bouillir avec les médicaments implorant le secours du Ciel et de la Terre et offrant sa vie pour sauver son mari. Le sacrifice fut inutile et le magistrat mourut quelque temps après. Pendant trois jours, sa femme refusa toute nourriture, et, jeune encore — elle n'avait que 24 ans, — se suicida en avalant une feuille d'or. »

En réponse au rapport précité, un décret impérial autorise l'érection d'un monument pour transmettre à la postérité la plus reculée l'acte de dévouement de la jeune femme.

Le mode de suicide qui vient d'être cité est assez commun : on roule une feuille d'or en pilule, on l'avale. Une fois dans l'estomac, cette feuille se dilate, s'étale et tapisse les parois : on meurt étouffé.

Le journal et le journalisme en Chine

Un autre mémoire au trône sollicite l'érection d'un monument en faveur d'une jeune fille qui, après la mort de son fiancé, avait fait vœu de ne se jamais marier, qui s'était dévouée pour soigner la vieille mère du jeune homme, et, aussi bien par ses soins que par ses prières, avait sauvé celle-ci d'une grave maladie. Un décret approuve les conclusions de ce rapport.

Un censeur signale à l'empereur les abus qu'entraîne le présent système d'appel devant les autorités supérieures des provinces pour les procès ou affaires jugées en première instance dans les comités de leur juridiction. Dans la plupart des cas, les vice-rois ou gouverneurs, sont tellement surchargés de besogne qu'il leur est impossible de s'occuper personnellement des procès portés devant eux, et ils les ^{p.050} renvoient devant un de leurs subordonnés. De là il arrive souvent que le procès revient devant le magistrat qui a primitivement jugé. Ceux qui ont fait appel sont alors battus, maltraités et forcés de donner les témoignages exigés par le juge. C'est ainsi que le peuple n'a plus confiance dans ses magistrats. Cette manière de faire donne lieu à toutes sortes d'abus. Par un décret ultérieur, l'empereur décide cependant qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au système en vigueur.

Les censeurs ne s'en tirent pas toujours à si bon compte. Voici un fait qui montre le péril qu'il y a à remplir ces fonctions. Un tribunal d'enquête, siégeant à Péking et composé des plus hauts fonctionnaires de la cour, chargé d'examiner une accusation portée contre un général qui, mal informé, avait considéré comme rebelles des villageois coupables seulement d'avoir résisté à une demande de réquisitions, avait reconnu à cet officier le bénéfice de circonstances atténuantes et demandé à l'empereur de ne pas appliquer provisoirement la peine de la décapitation.

Le journal et le journalisme en Chine

L'un des censeurs adressa alors un rapport exposant que le général avait mérité la mort, que les circonstances atténuantes étaient inadmissibles, et que la peine devait être immédiatement appliquée. L'empereur répond par décret qu'il donne l'ordre de surseoir à l'exécution et de garder le général en prison jusqu'à nouvel ordre. Il ajoute que le censeur, ayant cherché à imposer ses vues au gouvernement, subirait la rétrogradation de trois grades et quitterait le tribunal des censeurs.

Depuis près de vingt ans, un journal anglais de Changhaï donne la traduction des principaux décrets et rapports que renferme la *Gazette* : à la fin de l'année, ces traductions sont réunies en volume.

@

@

Après avoir créé un organe officiel du gouvernement, c'est-à-dire un simple recueil de documents, sans appréciations, sans considérations politiques, les Chinois n'allèrent pas plus loin. Il en a été ainsi pour tout ce qu'ils ont trouvé avant nous. Ils ont su atteindre très rapidement, presque sans efforts, un certain degré de civilisation, mais ils se cramponnèrent, en quelque sorte, à cet échelon et leur tournure d'esprit ne leur permit pas de franchir les échelons supérieurs. C'est là la caractéristique du cerveau chinois. Il en est résulté que, parvenus de bonne heure à une civilisation assez avancée, ils sont restés stationnaires pendant des siècles et se sont un jour trouvés distancés par les Européens qui ont gravi la même échelle, plus lentement, mais plus sûrement, et qui en ont atteint presque le sommet.

p.051 Ainsi, en créant la *Gazette de Péking*, les Chinois avaient inventé le journal, mais ils n'avaient pas compris que celui-ci ne devait pas être tout uniment un recueil de décrets et de rapports, qu'il avait un rôle plus élevé et plus utile à jouer, qu'il était le véritable moyen de commercer par la pensée, de répandre les faits et les idées, de concourir en un mot à l'œuvre collective du progrès : encore moins n'ont-ils pas prévu qu'en des mains habiles, il pouvait manier l'opinion publique, souvent même la diriger et être un auxiliaire précieux du gouvernement.

Diverses raisons expliquent pourquoi les Chinois n'ont pas inventé le journal indépendant. Chez eux, — heureux peuple ! — on ne fait pas de politique. Le mot même n'existe pas dans la langue chinoise. Il n'y a pas de partis en lutte désireux de faire connaître ou prévaloir leurs idées et de rechercher des adhérents ou des partisans. Il n'y a pas de rejetons ou de descendants

Le journal et le journalisme en Chine

d'anciennes dynasties détrônées, ils ont disparu... ou on les a supprimés, il y a longtemps. Le pouvoir incontesté du souverain est admis par tous.

Aux yeux des Chinois, l'exercice de la souveraineté n'a jamais été que l'accomplissement d'un mandat émané du ciel ou de la raison supérieure qui y réside ; l'empereur a une sorte de délégation de ce pouvoir suprême : aussi est-il appelé *le fils du ciel*. « Le Ciel, disent les Chinois, et son père, la Terre sa mère. » L'histoire chinoise nous montre au surplus que l'idée prédominante et fondamentale de l'ancienne politique chinoise, c'est l'action ou l'intervention du Ciel dans tous les événements qui se produisent ici-bas.

Quant au véritable principe du gouvernement, ce n'est pas le despotisme, ni l'absolutisme, c'est le patriarcat : l'empereur a toujours été considéré comme le père et la mère du peuple. Je sais bien que, dans la pratique, et surtout à l'heure actuelle, le principe est un peu perdu de vue et que le pouvoir impérial sans freins, sans constitution, est absolu, mais le patriarcat n'en a pas moins été la base fondamentale du gouvernement chinois.

L'autorité souveraine est entourée d'un respect et d'une vénération sans limites. Pour les Chinois, l'empereur n'est pas un homme, c'est un être supérieur, un saint. La parole impériale doit être toujours acceptée sans discussion, sans analyse, sans commentaires. Partant, pas de politique intérieure.

Pour ce qui regarde la politique extérieure, la Chine s'est tenue longtemps dans un isolement voulu au point de vue politique et commercial. Du haut de sa grandeur, le dragon impérial a méprisé pendant des siècles les autres souverains du globe. Les États les plus voisins, et ceux même qui lui ^{p.052} envoyaient des ambassadeurs, n'étaient considérés que comme des satellites

Le journal et le journalisme en Chine

gravitant autour de la planète chinoise, comme des pays tributaires. Ce souverain n'avait donc pas à expliquer sa conduite ou sa ligne de politique à autrui ; il n'avait aucun intérêt à inspirer des articles de politique extérieure ou à en rédiger lui-même ; il ne regardait pas le journal comme un puissant moyen de gouvernement, comme un moyen de faire connaître ses vues.

Je citerai encore le peu d'intérêt qu'ont l'un pour l'autre les membres d'une agglomération de près de 400 millions d'individus, l'indifférence qu'affectent, en général, les habitants d'une province pour ce qui se passe dans une autre, le côté pratique de la vie, le scepticisme et le positivisme de l'esprit chinois qui lutte pour l'existence, qui ne perd pas son temps à discuter les opinions reçues depuis des siècles, qui ne cherche pas, par une sorte d'apathie, à en émettre de nouvelles, qui se range sans réfléchir à la majorité, qui reconnaît les abus, mais, ne sentant pas sa force latente, les accepte ou les subit comme des maux nécessaires.

Enfin, dans un ordre d'idées plus élevé, pas de recherche du progrès, une cristallisation de la pensée, une admiration sans bornes pour l'antique civilisation si rapidement atteinte mais jamais dépassée, les temps anciens étant, pour les Chinois, l'âge d'or, le *nec plus ultra*, les modèles constants qu'ils doivent imiter en toutes circonstances.

Pendant de longues années, pendant des siècles, devrais-je dire, la *Gazette de Péking* fut le seul journal qui existât en Chine. Encore n'était-ce pas — on l'a vu — un journal, dans toute l'acception du mot : ce n'était qu'un recueil impersonnel, sans conviction, sans appréciation des actes du gouvernement. Le journal libre a été une importation étrangère : ce sont les « barbares d'Occident » qui l'ont introduit dans la vie chinoise, de

Le journal et le journalisme en Chine

toutes pièces et pour ainsi dire sans tâtonnements.

En Europe ce n'a été qu'après bien des essais que l'on est parvenu à la forme actuelle du journal. Il y a loin des *acta diurna* des Romains, sorte de petites affiches manuscrites que l'on collait dans les carrefours et qu'on lisait chez les barbiers, à des feuilles politiques, scientifiques et littéraires telles que celles que nous possédons aujourd'hui. Chez nous, le journal est resté longtemps sans trouver sa voie, et Théophraste Renaudot, le premier gazetier français, dont la statue ornera bientôt l'une de nos places publiques, serait bien étonné et émerveillé s'il revenait parmi nous et voyait les modifications et les améliorations qu'on a apportées, en deux siècles et demi environ, à l'œuvre dont il a été le créateur.

@

@

p.053 Les Chinois, ainsi que plusieurs peuples orientaux, ont profité des progrès accomplis dans un ordre d'idées par l'Europe. En Turquie, entre autres pays, le premier périodique fut une feuille française créée en 1795 à Péra, par M. Verninhac, alors ambassadeur de la République française auprès de la Sublime Porte. En Chine, à Shanghai, sur les concessions étrangères, territoire qui, par suite du principe d'exterritorialité, est en dehors de la sphère d'action des autorités chinoises, ce furent des étrangers qui lancèrent les premiers journaux indigènes, il n'y a que vingt-cinq ans environ. Mais, je m'empresse de le dire, ces feuilles quotidiennes furent dès le début de véritables journaux chinois, rédigés par des lettrés chinois, composés par des ouvriers chinois : les étrangers ne furent jamais que des prête-noms destinés à servir d'égide, de protection aux lettrés chinois qui craignaient par-dessus tout de s'attirer des désagréments de la part des autorités chinoises, peu favorables au début — on le comprend aisément — à l'apparition d'organes, où leur administration pouvait être critiquée. L'assertion, que j'ai lue récemment dans un livre intitulé *le Journalisme*, qu'en Chine il n'y a pas de journaux chinois rédigés par des Chinois, est par conséquent inexacte. Des faits, que je citerai tout à l'heure, viendront encore la contredire.

Les journaux chinois quotidiens qui existent actuellement sont : à Shanghai, le *Chen-paô*, Nouvelles de Shanghai, créé par un Anglais, M. Major, avec le concours de lettrés chinois, il y a une vingtaine d'années ; le *Hou-paô*, Nouvelles de Hou (nom classique et littéraire de Shanghai), publié depuis 1883 par la direction du journal anglais le *North China Daily News* et destiné

Le journal et le journalisme en Chine

à rivaliser avec le *Chen-paô* ; à Tien-tsin, le *Che paô*, Nouvelles du temps, qui a paru quelque temps conjointement avec le *Times*, organe rédigé en anglais dans le même port, mais disparu depuis quelques années ; à Canton, le *Kouang-paô*, Nouvelles du Kouang-toung, créé il y a environ dix ans, sous les auspices de S. E. Tchang Tche-toung, vice-roi de Canton, par M. Kwong Ki-tchiu, lettré cantonnais qui avait fait longtemps partie de la mission chinoise d'éducation aux États Unis, et qui était profondément versé dans la langue anglaise, et le *Ling-nam je paô*, Nouvelles quotidiennes du Ling-nam (ancien nom de Canton), rédigé également en dehors de toute influence européenne depuis près de deux ans sous le prête-nom d'un étranger.

Il y a un an, pour quelque incartade, le *Kouang-paô* fut supprimé par S. E. Li Han-tchang, vice-roi de Canton, frère ^{p.054} de Li Hong-tchan vice-roi de Tcheli, dont le nom est si connu en Europe. Peu après, son créateur, Kwong Ki-tchiu, mourait. Ses parents, qui étaient en même temps ses associés, — le journal avait été fondé par une société en commandite, — furent autorisés à installer leur imprimerie sur la concession française de Canton, sous condition que le titre du journal serait modifié et que, dans les appréciations ou les critiques, les rédacteurs seraient prudents et modérés. Il a paru depuis lors, sous le titre de *Tchoung si je paô*, Nouvelles quotidiennes de la Chine et de l'Occident.

Quant à son rival, le *Ling-nam je paô*, qui s'était installé sur la concession anglaise de Canton, après avoir vécu tranquillement pendant un an, il a été récemment supprimé par ordre du Consul d'Angleterre. Voici à quel propos : la direction de cette feuille ayant fait usage, en parlant des étrangers, du caractère chinois *y barbare*, dont l'emploi a été interdit dans la langue officielle par

Le journal et le journalisme en Chine

les traités conclus avec la Chine, fut invitée par le consul, à faire des excuses dans un numéro ultérieur, et à prendre l'engagement formel, de ne plus se servir de ce terme injurieux. La direction n'obtempéra point à cette injonction : au contraire, dans un article spécial, elle se déclara décidée à ne pas céder et affirma son droit d'employer ce mot. La réponse ne se fit pas attendre : une ordonnance consulaire prononça son expulsion de la concession. J'ai appris, il y a quelques jours, que le journal s'était établi dans un des faubourgs de Canton et que ses diffamations avaient semé le trouble dans la population. Il est probable qu'il sera bientôt supprimé par les autorités chinoises.

Je prendrai pour prototype du journal chinois le *Chen-paô* ou gazette de Shanghai. Les autres feuilles dont je viens de parler sont presque identiques. Voici l'économie de ce journal : il se compose d'une longue feuille de papier mince, imprimée d'un seul côté et pliée en deux, divisée en pages ayant 30 centimètres de haut sur 27 de large ; la longueur de la feuille et le nombre des pages varient un peu suivant l'abondance ou la rareté des matières : généralement, la feuille a 1 m. 30 de long et comprend huit pages simples. Le titre occupe le haut de la première page ; les deux grands caractères sont le nom du journal : à droite et à gauche on lit, en petits caractères, la liste des agences ou des correspondants du journal dans les diverses provinces de la Chine : tout à fait à droite, se trouve indiqué le nom des années, de l'empereur régnant et le mois. Tout à fait à gauche, le quantième du mois, puis en colonne verticale, le numéro du journal. Sous les grands caractères, on voit la date européenne ; à droite, le prix du numéro, soit dix sapèques à Shanghai même, ^{p.055} ou un peu moins d'un sou au change actuel. A gauche, une ligne qui signifie que pour les autres localités le prix est augmenté des frais de poste.

Le journal et le journalisme en Chine

En tête du journal paraissent généralement, en petits caractères, des avis de la direction du journal annonçant la mise en vente de reproductions par la phototypie d'anciens ouvrages chinois aujourd'hui introuvables, d'inscriptions, de peintures, de cartes ou de modèles d'écritures, exécutées par les soins du *Chen-paô*.

Vient ensuite un article de fond dont le sujet est très varié. Ces articles, soignés, bien écrits, sont dus à des lettrés habiles et présentent d'élégants modèles de style moderne. Bien que le journaliste chinois n'ait pas encore émis la prétention, comme Émile de Girardin, d'avoir une idée par jour, ces articles ne laissent pas que d'offrir un grand choix de dissertations, de considérations sociales et politiques qui surprennent parfois par la hardiesse, la profondeur des vues, ou par leur bon sens. Toutes les questions à l'ordre du jour y sont traitées et, chemin faisant, les rédacteurs chinois ne craignent pas de donner des conseils au gouvernement, d'indiquer les abus à réprimer, d'émettre des réflexions sagaces sur les moyens pratiques d'augmenter la puissance de la Chine, etc. La politique étrangère, ce caméléon de tous les instants, n'y est pas reléguée au second plan et les principaux incidents qui se produisent sur la scène du monde y sont commentés avec justesse : ils inspirent souvent des réflexions qui plaisent par leur étrangeté, j'allais dire par leur caractère exotique.

J'y lisais l'autre jour des considérations sur la question du Pamir qui occupe les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Londres et de Péking. L'auteur de l'article s'était entouré de tous les documents concernant la matière : il décrivait en style simple, clair et concis, les progrès et la marche en avant des Russes dans l'Asie centrale, les appréhensions bien naturelles des Anglais, et sa conclusion était que ni la Russie ni l'Angleterre n'avaient le

Le journal et le journalisme en Chine

droit de s'emparer de ce plateau qui était purement et simplement propriété chinoise. La fable de l'huître et des plaideurs est souvent mise en pratique par les diplomates chinois.

Après l'article de fond, on lit la reproduction des décrets impériaux, dont les plus importants sont transmis à Shanghai par la voie télégraphique, puis celle des rapports les plus intéressants adressés à l'empereur par les autorités provinciales.

La partie qui suit est consacrée à ce que nous appelons les faits divers ; on y relate les bruits de ville, les incendies, les inondations, les naissances, mariages et décès, les meurtres, les p.⁰⁵⁶ suicides, les petits scandales, les prodiges, les pluies de pierres, de feu et de sang, les longévités ou fécondités extraordinaires, les émeutes, les exécutions, les banqueroutes, les procès, les résultats des courses qui ont lieu à Shanghai deux fois par an et que les Chinois, peuple joueur par excellence, suivent avec intérêt, car, eux aussi, ils engagent des sommes parfois considérables sur les chevaux montés par les « barbares ». Les sujets traités sont multiples : on ne saurait en faire une liste complète, d'autant que la Chine est le pays de l'imprévu. On y trouve en un mot tout ce qui alimente la presse parisienne.

Dans cette partie se trouvent insérées les nouvelles traduites des journaux anglais, ainsi que les télégrammes transmis par l'agence Reuter, les proclamations des autorités chinoises, grandes et petites, les correspondances des provinces, les récits des reporters, notamment les comptes rendus des séances des cours mixtes siégeant sur les concessions étrangères et françaises et chargées de juger les différends qui s'élèvent entre les Chinois, habitants de ces quartiers ou entre Chinois et étrangers, quand le Chinois est défendeur.

Le journal et le journalisme en Chine

A chaque journal, en effet, sont attachés des reporters chinois qui ont pour mission de recueillir des nouvelles dans les rues, dans les maisons et dans les *yamen* ou palais des magistrats. Le reporter chinois, — bien que le métier soit nouveau, — n'est pas moins habile que ses collègues anglais ou américains dont il a la finesse et l'audace : il a le talent de se faufiler partout où il y a quelque chose à glaner ; s'il y a des meurtres, des incendies, des émeutes, il est le premier sur le théâtre de l'incident : à l'occasion, il se déguise et se grime. Il pénètre chez les personnages en vue, il fait causer les domestiques ou les petits fonctionnaires qui assistent aux négociations officielles ou diplomatiques et qui sont par suite bien renseignés. En effet, en Chine, les conversations d'affaires ont lieu autour d'une table sur laquelle on sert, outre la tasse de thé et le verre de champagne classiques, des gâteaux, des fruits, etc., et pendant les entrevues les plus graves, il circule autour de vous une foule de valets, d'aides de camp, etc., dont les oreilles ne sont pas plus closes que leurs bouches, ce qui fait que le public n'est pas long à connaître les détails des conférences. De plus, quand des diplomates ou consuls étrangers causent affaires avec des mandarins, les portes de la salle d'audience sont obstruées de mille curieux appartenant à la suite, aux bureaux ou aux cuisines des mandarins, qui, avides de voir des barbares en uniforme, se bousculent et se poussent. Quelquefois même, derrière un store discret, on entend des ^{p.057} voix de femmes, des petits rires argentins étouffés : on apprend ainsi que les femmes des mandarins, — la femme est curieuse dans tous les pays du monde, — sont cachées derrière le store et cherchent à entrevoir les barbares, se moquent de leur accoutrement officiel, de leur tournure ou de leurs paroles. On voit par là que les négociations n'ont presque jamais, en Chine, un caractère confidentiel et qu'il

Le journal et le journalisme en Chine

ne doit pas être difficile au reporter d'être exactement renseigné sur les questions qui en font l'objet.

L'*interview* n'existe pas encore chez les Chinois : les grands personnages et les célébrités ne semblent pas disposées à se prêter à ce genre de conférences. Peut-être aussi le reporter, né d'hier, n'a-t-il pas encore assez d'aplomb pour se lancer dans cette voie. Il est probable qu'avec le temps, il arrivera à faire des *interviews* et à obtenir les mêmes succès que ses collègues européens et américains.

La dernière partie du journal, le verso de la feuille double, est généralement rempli par les programmes des théâtres et par les annonces qui, en Chine comme chez nous, constituent la base même de l'existence du journal. Partout, la publicité est la vie d'une feuille périodique.

Les annonces tiennent donc à peu près la moitié du journal ; il y en a sur tous les sujets, pour tous les goûts, pour toutes les professions. « Les annonces sont au commerce, a dit un historien anglais, ce que la vapeur est aux machines. » Aussi sont-elles entrées rapidement dans les mœurs chinoises. Au début, il n'y avait guère que les négociants étrangers qui, pour faire connaître leurs produits, inséraient des avis commerciaux. Mais, bientôt, les commerçants chinois ont compris l'importance et l'utilité de la réclame, et ils ont vite suivi l'exemple des étrangers. L'annonce chinoise s'étale à la lumière du jour ; elle n'est pas encore masquée par des ruses ingénieuses ; elle ne se dissimule point sous un fait divers à sensation ou un écho piquant.

Dans un numéro du *Chen-pao*, que j'ai sous les yeux, on lit des annonces de pharmaciens étrangers et chinois, de négociants qui ont des armes ou des machines à vendre, de compagnies d'assurances, de libraires, etc. On y trouve aussi des avis de

Le journal et le journalisme en Chine

ventes de terrains, de maisons ou de mobiliers, de récompense honnête à qui rapportera des objets perdus ou découvrira la retraite d'un associé en fuite ou d'un caissier infidèle. Quelquefois l'annonce est illustrée et une vignette reproduit le modèle d'objets mis en vente.

Après les annonces viennent les listes des prix courants des principales marchandises, le taux du change, les cours des valeurs, les jours et heures d'arrivée et de départ des navires, etc.

p.058 Je ferai, à propos du journal, la même remarque que j'ai faite plus haut au sujet de la *Gazette de Péking* : les matières variées qui y sont traitées, histoire, géographie, mœurs et coutumes, vie officielle et vie privée, superstitions, en rendent la lecture intéressante et instructive, et, si l'on avait la patience de dépouiller les collections des journaux chinois, on ferait une ample moisson de faits et de détails qui jetteraient un nouveau jour sur la Chine et les Chinois. En effet, si, contrairement à ce qui a lieu chez nous, le journal ne donne pas le ton à la société, il en est du moins le miroir fidèle et impartial. Il est, en outre, une école de morale, et il ne manque pas de citer avec éloges les bonnes actions et les actes de dévouement.

A titre d'échantillon, je citerai deux articles pris au hasard :

« Le récit suivant montre que, parmi les hommes les plus pervers, il en est qui ont encore des sentiments d'humanité et qui sont capables d'une bonne action. Un certain Ouang était employé dans une boutique de riz de Canton où il devait rester une année sur deux. Un jour, il reçut une lettre de son pays natal, situé au loin dans les montagnes, lui annonçant la triste nouvelle que sa vieille mère était dangereusement malade et que sa présence auprès d'elle était requise. Il s'empessa de demander

Le journal et le journalisme en Chine

un congé à son patron, qui le lui accorda et lui fit une avance de plusieurs mois de gages pour faire le voyage et payer les frais de maladie. Il partit. En route, il rencontra un brigand qui lui demanda la bourse ou la vie. Toute résistance était inutile. Le pauvre homme tomba à genoux et, tout en larmes, raconta au voleur le motif de son voyage et le supplia de l'épargner, de lui laisser sa bourse et de lui permettre de continuer sa route. Le brigand, ému par le récit de Ouang, sortit de sa poche une poignée de morceaux d'argent et la lui donna, en disant :

— Vous êtes un fils animé de piété filiale ; hâtez-vous de vous rendre auprès de votre mère malade et veuillez accepter ce peu d'argent pour subvenir aux dépenses occasionnées par sa maladie.

Ils se séparèrent alors, le voyageur pour se rendre dans son pays, le brigand pour retourner dans son repaire.

Le second article n'est pas moins édifiant :

« Le quinzième jour du septième mois est observé dans tout l'empire comme étant la fête des morts. On célèbre d'ordinaire ce jour par des expositions de lanternes suspendues aux boutiques ou aux maisons, et par la récitation de prières pour le repos des âmes. Ces fêtes sont très coûteuses et, souvent, de grosses sommes d'argent « utile » sont dépensées pour ces choses inutiles. Cette année, les villageois des ^{p.059} environs de Péking ont célébré la fête d'une manière exemplaire. L'argent qui devait être employé aux achats de lanternes et à la rémunération des bonzes a été envoyé aux districts qui ont souffert des inondations et distribué aux

Le journal et le journalisme en Chine

pauvres gens. Cette action digne d'éloges devrait faire rougir les habitants des villes qui dépensent follement leur argent pour des fêtes inutiles.

Un numéro du *Chen-paô*, qui date de 1880, me fournit un fait intéressant la corporation des barbiers. Lorsque la nouvelle de la mort soudaine et inattendue de l'impératrice de l'Est, tante de l'empereur, atteignit Shanghai, les barbiers de cette ville furent plongés dans la désolation la plus profonde. En effet, les Chinois devant, pour se conformer aux rites, mesurer leur douleur à la longueur de leurs cheveux, ces utiles industriels allaient se trouver sans ouvrage pendant cent jours, durée du deuil, et période durant laquelle il était interdit de se raser la tête, de faire de la musique, de contracter mariage, de donner des représentations théâtrales, etc. Désormais, plus de tête à raser, plus de queues à tresser ! Les rasoirs allaient jouir d'un repos forcé : les plats à barbe en cuivre devaient rester empilés tristement dans un coin de la boutique.

On s'imagine aisément le désespoir des Figaros chinois. Les uns, qui tenaient de petites échoppes et qui, vivant au jour le jour, n'avaient pas d'économies devant eux pour pouvoir attendre dans l'inaction la fin du deuil, se décidèrent à fermer leur boutique et à chercher ailleurs un gagne-pain temporaire. Les autres, plus riches ou plus attachés à leur métier, firent appel aux chefs de la corporation et les prièrent de convoquer une assemblée générale de tous les barbiers de Shanghai. Ce *meeting* eut lieu dans l'édifice consacré à ces sortes de réunions et appartenant à la corporation. Il y fut décidé, afin de venir en aide autant que possible aux membres de la Société, qu'une pétition collective serait adressée au sous-préfet de Shanghai à l'effet d'obtenir la remise de la moitié de leur loyer pour la période de trois mois pendant laquelle il devait être défendu à la population

de se raser la tête. Voici la traduction de la pétition dont il s'agit :

« Nous soussignés, tous gens de Nanking et de Tchen-Kiang, sommes, depuis longtemps déjà, établis barbiers dans l'arrondissement de Shanghai où nous possédons d'ailleurs un lieu de réunion affecté à la discussion des statuts de notre corporation. Chaque fois qu'à l'occasion d'un deuil impérial il y a pour la population défense de se raser la tête, il est d'usage constant que les propriétaires des boutiques de barbiers fassent à ceux-ci une remise de loyer. C'est ainsi qu'en 1875, à la suite d'une requête des barbiers de la localité, ^{p.060} votre prédécesseur fit paraître une proclamation interdisant aux propriétaires des maisons de réclamer à ces industriels plus de la moitié du loyer trimestriel. Or nous sommes actuellement dans la période de 100 jours pendant laquelle on ne peut se raser la tête. En conséquence, nous venons vous adresser la présente supplique pour vous prier de vouloir bien prendre des mesures analogues en cette circonstance.

Au reçu de cette requête, qui lui fut présentée par les principaux barbiers, coiffés du chapeau officiel à bouton doré et revêtus de leurs plus belles robes de satin, le magistrat prit son pinceau et en caractères « gracieux comme des dragons qui se déroulent dans l'espace », rédigea une proclamation dans le sens que désiraient les barbiers.

Ceux-ci, heureux de pouvoir sauver ainsi un nombre considérable de sapèques, rangèrent alors leurs rasoirs, leurs plats à barbe et leurs escabeaux, et, assis tout le jour sur le seuil de leur porte, fumant leur pipe à eau et humant des tasses de thé, ils attendirent patiemment des jours meilleurs, c'est-à-dire la

fin du deuil qui suspendait leurs occupations.

Puisque je viens d'indiquer quelques-unes des manifestations de la douleur publique à l'occasion d'un décès impérial, je dois ajouter que le journal qui renferme le décret annonçant l'événement est d'ordinaire imprimé en bleu, couleur du deuil impérial. La couleur du grand deuil est le blanc, mais il est évident que l'on ne pourrait imprimer en blanc sur un papier jaunâtre : il serait possible de le faire à la rigueur sur papier noir, mais on n'emploie ce genre d'impression que pour la reproduction d'autographes, d'inscriptions ou de modèles d'écriture.

Par contre, lors du mariage de l'empereur, le journal est imprimé en noir sur papier rouge, le rouge étant en Chine la couleur de la joie, du bonheur. C'est dans une chaise couverte en satin rouge que la mariée est conduite à la maison conjugale.

Au jour de l'an chinois, qui tombe un mois environ après le nôtre, le journal est imprimé en rouge sur papier ordinaire. C'est ainsi que la rédaction souhaite la bonne année aux lecteurs et leur transmet ses meilleurs vœux de succès, de prospérité et de bonne santé pour l'année qui s'ouvre.

Depuis 1885 la direction du *Chen-paô* publie un journal illustré hebdomadaire : il est intitulé *Houa-paô*, Nouvelles illustrées, et se compose de 8 feuilles chinoises doubles brochées et revêtues d'une couverture rouge. Le prix du numéro est de 25 centimes : les gravures sont à la chinoise, au trait : elles représentent l'événement ou l'incident de la semaine ; au cours du conflit franco-chinois, on y a vu la signature du traité de Tientsin entre le vice-roi Li Hong-tchang et le ^{p.061} commandant Fournier (celui-ci figuré comme un amiral anglais en grand uniforme) ; les principales batailles livrées par nos troupes au Tonkin et en Chine, le portrait de l'amiral Courbet d'après un journal étranger.

Le journal et le journalisme en Chine

La gravure la plus curieuse représentait le duel Rochefort-Fournier, faite *de chic* par un artiste chinois qui, ignorant ce que c'est que le duel, avait dessiné les deux adversaires se livrant, au centre d'un cercle de curieux, à un sérieux pugilat. A côté de ces gravures avidement contemplées par les Chinois, on voit des scènes de mœurs, des fragments de la vie sociale et intime chinoise : à notre point de vue, ces dessins sont les plus remarquables, car ils nous présentent les Chinois peints par eux-mêmes.

Enfin, les missionnaires jésuites, qui possèdent près de Shanghai un magnifique établissement religieux, littéraire et scientifique, ont aussi entrepris la publication d'un journal ; il porte le titre de *Y-ouen-lou*, copies de ce qui est utile à apprendre, et se compose de 6 pages chinoises doubles format grand in-8 et est imprimé sur du beau papier jaune, avec une netteté et une correction supérieures aux autres feuilles. Le numéro coûte dix sapèques, un sou. D'abord mensuel, le *Y-ouen-lou* a trouvé un accueil si favorable parmi les populations catholiques que l'on a cru devoir le faire paraître deux fois par semaine. Rédigé par les prêtres chinois de la mission, et ayant pour but de servir de lecture aux Chinois catholiques, et, en même temps, d'ouvrir les yeux du gouvernement et des mandarins sur les vues désintéressées et humanitaires des missionnaires, il joint l'utile à l'agréable ; outre des nouvelles politiques et commerciales reproduites d'après les journaux quotidiens et les feuilles étrangères, des décrets impériaux, des bulles et des encycliques, des articles théologiques, on y trouve des renseignements précieux sur l'histoire du catholicisme en Chine, des descriptions géographiques et quelquefois des cartes européennes traduites en chinois qui permettent de suivre les événements politiques.

Le journal et le journalisme en Chine

Il existe également des feuilles de propagande, revues scientifiques et littéraires rédigées en chinois, qui sont publiées par les missions protestantes ; ces publications n'étant pas de véritables journaux, je n'en parlerai pas ici.

Le journal chinois se borne d'ordinaire à enregistrer les faits : parfois, cependant, il s'occupe de questions de politique extérieure, mais ces articles sont plutôt l'expression des vues d'un lettré, d'un particulier, que le reflet d'une opinion ayant cours dans les conseils de l'État. C'est une feuille sans unité, sans conviction, sans individualité, admettant souvent le pour et le contre, traduisant sans contrôle les nouvelles données par les journaux étrangers. Elle n'est pas ^{p.062} l'organe d'un parti — il n'y a pas de partis en Chine, — ni la résultante de forces collectives concourant au triomphe ou à la défense d'une idée. Le journal chinois est éclectique, c'est un terrain neutre où se rencontrent toutes les opinions : il n'est ni l'ennemi, ni l'auxiliaire du gouvernement.

La presse chinoise, encore dans les langes, à l'état embryonnaire, n'est donc pas une force, une puissance. La meilleure preuve, c'est que le gouvernement chinois n'a pas encore pensé à édicter des dispositions législatives en vue de la régir et de la soumettre à un régime spécial. En principe, au point de vue strictement légal, il n'existe en Chine aucune entrave à la liberté de la presse, et, dans le code chinois, monument antique et solennel d'une législation sui generis, on ne trouve aucun article à ce sujet. En conséquence, il n'est exigé ni autorisation préalable, ni cautionnement, ni droit de timbre.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas cherché à rallier les hommes de plume ou plutôt de *pinceau* puisque les Chinois se servent de pinceaux pour écrire, à manier l'opinion par leur

Le journal et le journalisme en Chine

entremise, à inspirer directement les journaux, ni à former une presse officielle.

Toutefois, des fonctionnaires éclairés, au fait de ce qui se passe en Europe, ont compris quelquefois que le journal était une force qui pouvait, à un moment donné, seconder leur action et appuyer les vues du gouvernement dont ils étaient les porte-paroles. Je citerai, à ce propos, deux faits récents. Au début du conflit franco-chinois, le vice-roi du Tchéli, Li Hong-Tchang, qu'on a surnommé le Bismarck de la Chine, fit insérer dans le *Chen-paô* un long factum revendiquant, par la méthode historique, les droits de la Chine sur l'Annam. Peu après, à Canton, le vice-roi Tchang Tche-toung autorisait un de ses secrétaires, M. Kwong Kitchiu, lettré cantonnais, à créer un journal chinois. Cette feuille fut longtemps l'organe officieux du vice-roi : elle reçut souvent les inspirations des hautes autorités provinciales, et, lors de nos difficultés avec la Chine, elle exerça une certaine influence en excitant les populations chinoises contre nous et en représentant les faits sous des couleurs propres à flatter l'orgueil national et l'amour-propre séculaire des Chinois.

@

@

Si, au point de vue politique, le journal chinois ne joue qu'un rôle secondaire, il n'en est pas de même au point de vue de la civilisation et du progrès. Grâce au journal, en effet, le Chinois — il sait toujours lire — a ^{p.063} chaque matin, pour un prix minime, une somme de connaissances, une réunion d'articles, d'informations, de nouvelles, d'annonces, de renseignements, qu'il ne lui serait pas possible de se procurer ailleurs, ou qu'il ne pourrait acquérir qu'au prix de longues recherches dans les ouvrages étrangers traduits en chinois. Tous les sujets y sont traités, histoire, géographie, mœurs, économie politique, droit international, inventions utiles, etc. Toutes les questions y sont tour à tour effleurées ou approfondies. A l'heure où je parle, les Chinois y lisent les succès du général Dodds au Dahomey et le journaliste ne manque sans doute pas de lui faire connaître, à ce propos, les efforts tentés depuis peu de temps par les puissances européennes pour s'implanter sur le continent africain.

Le journal chinois fait donc de la vulgarisation facile et courante, à la portée de tous : sous une forme agréable et intéressante, sans fatigue, sans perte de temps, il éveille l'attention de tous, jeunes ou vieux, petits ou grands, citoyens ou fonctionnaires, il est l'ami de la foule, qui, tout en n'étant pas avide de s'instruire des choses étrangères, les apprend néanmoins comme malgré elle, par habitude. Il répond à tous les besoins, et, depuis qu'il existe, on ne se doute pas du nombre incalculable d'idées générales et de notions utiles qu'il a semées parmi le peuple, idées qui fermenteront peu à peu et pourront éclore un beau jour, sans qu'on soupçonne, pour ainsi dire, leur origine.

Le journal et le journalisme en Chine

Les journaux chinois, publiés dans les principaux ports ouverts au commerce étranger, se répandent de là, avec rapidité, dans les provinces, et, bien que leur tirage ne soit pas considérable, il n'est pas rare d'en rencontrer des exemplaires dans des villes éloignées. Je dirai en passant que le *Chen-paô* tire à 12.000 exemplaires environ et les journaux de Canton à 2.000 et 2.500. C'est peu pour une population de 400 millions d'âmes : mais c'est un commencement, et il faut remarquer qu'il y a progression chaque année et que les tirages augmentent peu à peu.

Dans les grandes villes, le journal est déjà devenu un élément nécessaire et indispensable de la vie du mandarin, du commerçant, du boutiquier, du barbier.

Il suffit de parcourir, le matin, les rues d'une ville chinoise pour s'en convaincre : on y voit les boutiquiers, debout sur le seuil de leur porte ou accoudés à leur comptoir, leurs larges lunettes de cristal posées sur leur nez aplati, lire la feuille qui vient de paraître, la commenter chacun à sa façon, ou y chercher des renseignements sur le cours des monnaies, le prix des denrées, les heures de départ des navires. Le journal est devenu leur ami, leur miroir et souvent leur ^{p.064} oracle. Il sert ainsi à la marche et à la diffusion des idées progressistes, sans que les Chinois saisissent bien, eux-mêmes, la portée de ce mouvement qui s'accomplit par la force même des choses et la véritable puissance de cet agent de civilisation.

Au point de vue de l'évolution de la langue chinoise, le journal a une importance remarquable : pour rendre des idées nouvelles, pour exprimer les noms d'inventions récentes, les rédacteurs chinois ont dû créer des mots qui manquaient jusqu'alors au vocabulaire chinois. Au lieu de forger un composé périphrastique, c'est-à-dire au lieu de recourir à une périphrase longue et peu

Le journal et le journalisme en Chine

compréhensible, seul moyen auquel on a pu avoir recours pour rendre un mot étranger, ils ont souvent préféré transcrire phonétiquement ce dernier, l'habiller à la chinoise et introduire ainsi dans la langue des mots étrangers chinoisés.

Je ne citerai que quelques exemples : au cours du conflit franco-chinois, on a vu apparaître, entre autres, les mots *ou-li-ma-toung*, transcription phonétique de *ultimatum*, et *sseu-ta-tou-ko*, transcription phonétique de *statu quo* ; quand l'invention du téléphone a été annoncé par les journaux, on a imaginé le mot *to-li-foung*. Ces mots sont écrits avec des caractères chinois qui ont d'ordinaire une signification précise, mais qui, dans ces transcriptions, ne jouent qu'un rôle purement phonétique.

Il y a des siècles, au surplus, que ce procédé a été employé par les Chinois : la langue renferme ainsi un grand nombre de mots sanscrits, tibétains, turcs, persans, espagnols, etc., qui ont été chinoisés. Tous ces mots ont acquis droit de cité dans le vocabulaire chinois. Ce côté linguistique n'est peut-être pas le moins curieux à examiner ; ce serait un travail intéressant que de cataloguer ces néologismes et d'en rechercher l'étymologie.

Le journal exerce donc une influence remarquable sur le développement de la civilisation chinoise, de l'esprit national et de la langue des Chinois ; il n'a pas encore, il est vrai, pris tout son essor, mais on peut, d'ores et déjà, prévoir le jour où, comme en Europe et en Amérique, il sera une puissance, un levier, une arme. Ce jour-là, il faudra compter avec lui, et il sera alors curieux de voir ce que fera le gouvernement chinois en présence d'un mouvement intellectuel et politique qui serait de nature à modifier l'état des choses et des esprits dans un empire séculaire.

@

Il me reste, en terminant, à vous entretenir d'un point sur lequel notre aimable président de section a bien voulu appeler mon attention : l'attitude des journaux chinois vis-à-vis de la France. Je dois reconnaître que la presse chinoise n'est pas malveillante à notre égard ; depuis le conflit franco-chinois, — époque troublée où elle était, naturellement, fort montée contre nous, — elle s'est bien apaisée. D'ailleurs, le Chinois s'incline toujours devant le fait accompli : il sait qu'il n'y a plus à revenir sur ce qui a été fait ; il sait que nous sommes au Tonkin et que nous y resterons ; il ne voit pas d'un mauvais œil notre établissement colonial et il prévoit, peut-être, que ce sera un jour un débouché pour ses légions innombrables, dont l'avant-garde fait déjà la richesse de plusieurs colonies européennes. Il n'a pas plus d'animosité contre nous que contre nos rivaux en Extrême-Orient, mais il nous connaît mal et ne nous apprécie pas à notre juste valeur. Il importe donc que tous les Français qui ont des rapports avec lui, qu'ils soient agents diplomatiques ou consulaires, officiers, missionnaires ou négociants, s'efforcent à chaque instant de lui faire connaître notre force intellectuelle, morale et matérielle, notre législation admirable, nos institutions libérales, ainsi que le vrai rôle de ce beau pays de France en qui s'incarne, quoi qu'on dise, la véritable idée du progrès, de la civilisation !

@